

Délibération 2024 / 04-17

L'an deux mil vingt-quatre le jeudi onze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Jean-François CHAMPEAU, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Étaient absents excusés : Mrs Arnaud PICOUT (procuration Mr Jean-François CHAMPEAU), Didier LASSECHERE (procuration Mme Claudine DAURY-NEYRET), Jean-Jacques BORD (procuration Mr Christian FAUGERON), Jacques FAURE (procuration Mme Mireille LILLE-PALETTE RECONDU), Anthony BUYS, Mme France-Noëlle GIMENEZ.

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY-NEYREY

* * * * *

BUDGET PRIMITIF 2024 - Budget Assainissement

Sur la proposition faite par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le budget primitif 2024 du budget Assainissement, tel que présenté et arrêté en équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section de fonctionnement</u> :	33 172,65 €	33 172,65 €
<u>Section d'investissement</u> :	71 899,25 €	71 899,25 €

Fait et délibéré en Mairie, le 11 avril 2024



Le Maire,

Raymond RABETEAU